

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 12 mars 2014

GREVE ET MANIFESTATION INTERSYNDICALE

MARDI 18 MARS *Périgueux*

9h30 - Assemblée générale
(Bourse du travail)

10h30 - 11h00 - Rassemblement
(Devant le NTP - Esplanade Badinter)

11h00 - Manifestation intersyndicale

SOMMAIRE	
Modalité	p. 1
Argumentaire	p. 2
Lettres aux parents	p. 3
Bulletin de syndicalisation	p. 4



	<p>A lire sur notre site l'appel commun http://24.snuipp.fr/spip.php?article1874</p>	
--	---	--

TOUS en grève le 18 mars

La situation des services publics s'est dégradée ces dernières années pour les usagers comme pour les personnels. Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement, conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques, aggraverait cette situation.

Nous devons nous faire entendre pour l'amélioration de nos conditions de travail :

- baisse des effectifs dans les classes ;
- temps pour travailler en équipe ;
- réhabilitation des RASED pour l'aide aux élèves en difficulté ;
- création de postes de remplaçants ;
- formation continue, temps de travail en équipe ;
- fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution.

Nous devons nous faire entendre pour que la carte scolaire soit autre chose que :

- la mise en difficulté des collègues par des remontées d'effectifs ;
- la destruction du service public d'éducation en milieu rural ;
- la mise en concurrence des territoires sur une logique purement comptable.

Sur les salaires :

- après quatre années de gel des salaires, il faut obtenir la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations salariales ;
- il ne sert à rien de revendiquer l'ISAE d'un côté et d'accepter dans le même temps que le point d'indice reste bloqué, sauf à accepter que nos salaires deviennent des primes qui ne comptent pas dans les calculs de retraite ;
- les enseignants du primaire travaillent avec beaucoup d'élèves, font beaucoup d'heures et sont mal payés ;
- pour financer l'amélioration des déroulements de carrière, il faut dégager des marges de manœuvre budgétaire, on n'en prend pas le chemin car la menace du gel de l'avancement (on reste au même échelon sans promotion) n'est pas complètement écartée par Bercy.

Nous savons tous que l'éducation n'est pas un coût mais un investissement, nous serons donc en grève le 18 pour rappeler cette évidence à nos gouvernants !!!

Déclaration d'intention :

Depuis la loi Darcos de 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves, les enseignants devant élèves (cela ne concerne que les enseignants du premier degré) doivent se déclarer dans l'intention de faire grève. Le SNUipp-FSU continue à se battre contre cette obligation restreignant le droit de grève. Cependant, pour le 18 mars, votre déclaration doit parvenir à la DSDEN avant :

- Samedi 15 mars minuit par courrier postal
- Dimanche 16 mars midi par courrier électronique



Le modèle de déclaration à télécharger
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1717>

La lettre aux parents :

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le 18 mars. Les enseignants seront en grève pour l'amélioration du fonctionnement de l'école publique, pour leur pouvoir d'achat et, avec l'ensemble des salariés du public et du privé, pour demander que les choix économiques et sociaux soient réorientés.

Les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les usagers comme pour les personnels. Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement et conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques, aggraverait cette situation.

Il s'agit bien pour nous d'être entendus pour que l'amélioration de nos conditions de travail contribue à mieux faire réussir tous les élèves : baisse des effectifs dans les classes, temps pour travailler en équipe, réhabilitation des Rased pour l'aide aux élèves en difficulté, création de postes de remplaçants, formation continue, temps de travail en équipe, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution ...

Il s'agit également pour nous d'être entendus en tant que salariés dont le pouvoir d'achat est en baisse depuis trop d'années.

Pour nous, l'École et plus généralement les Services Publics ne sont pas un coût mais un investissement pour vos enfants qui permette de construire une société plus juste et plus solidaire.

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

Les enseignants de l'école



A télécharger sur notre site :
<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1880>



Madame l'Inspectrice,

La déclaration d'intention :

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs. Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du mardi 18 mars 2014 à partir de 8H00 heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

